RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

2019

Rentrée scolaire dans les collèges du Rhône

DOSSIER DE PRESSE

www.rhone.fr

COLLÈGES

l'excellence pour tous

« Le développement et le soutien aux collèges sont indispensables afin que tous les élèves puissent bénéficier des mêmes chances d'accès à l'éducation. Notre politique départementale rassemble ainsi tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des collégiens et de leur réussite ».

Christiane GUICHERD

Vice-présidente en charge des collèges, de la vie associative et de la citoyenneté

Sommaire

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES COLLÈGES **4**
Le rôle du Département 4
Rentrée 2019 : nombre de collèges et de collégiens 4
Chiffres clés 2019 5

BUDGET ÉDUCATION 2018 ..... **6**
Dépenses 6
Recettes 6

TRAVAUX DANS LES COLLÈGES : LE DÉPARTEMENT POURSUIT SON EFFORT DE RÉNOVATION **7**
Travaux et études liés à la sectorisation / dimensionnement 8
Principales opérations dans les collèges : données clés 9

L'E-ÉDUCATION : PRIORITÉ AU PLAN NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL **10**
Plan numérique éducatif départemental 2019-2021 10
Espace Numérique de Travail (ENT) 11

RESTAURANT SCOLAIRE : QUALITÉ ET TARIFS ADAPTÉS **12**
Les circuits courts développés 12
La gestion des déchets alimentaires dans les collèges 12
Des tarifs adaptés pour un accès à tous au restaurant scolaire 13

CULTURE ET CITOYENNETÉ : UNE OFFRE ÉLARGIE AU BÉNÉFICE DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÈGIENS **14**
Devoir de mémoire 14
La Culture au collège : un large panel de lieux et d'activités 16

LE RHÔNE ENCOURAGE LA PRATIQUE DU SPORT DANS LES COLLEGES **19**
Le sport au collège 19
Jeux handicollèges du Rhône 20

COLLÈGES DU RHÔNE : GALERIE PHOTO **20**

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES COLLÈGES

Le rôle du Département

La loi donne aux Départements compétence en matière de collèges ; ainsi, le Rhône s'engage à :

- définir les cartes scolaires et les secteurs de recrutement des collèges ;
- construire, entretenir et équiper les collèges publics ;
- prendre en charge leurs dépenses de fonctionnement ;
- assurer le fonctionnement des demi-pensions des collèges ;
- gérer les agents des collèges ;
- assurer le transport des collégiens vers les sites sportifs, et la location d'installations sportives dans le cadre des cours d'EPS.

Au-delà de ces obligations, le Rhône a choisi volontairement de mettre en place nombre d'actions afin d'accompagner les établissements dans leurs projets pédagogiques et culturels.

Rentrée 2019 :

Nombre de collèges et de collégiens

En septembre 2019, 27 633 collégiens (18 757 dans les collèges publics et 8 876 dans les collèges privés) feront leur rentrée dans l'un des 51 collèges publics ou privés du Rhône.

Bon à savoir
28 collèges (dont 5 privés) disposent, à la rentrée 2019, d'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS).

Bon à savoir
Près de 250 agents départementaux (personnel non pédagogique : entretien, nettoyage, cantines…) travaillent au quotidien dans les 32 collèges publics (concernant la Cité scolaire Claude Bernard de Villefranche-sur Saône, le personnel est employé par la Région Auvergne/Rhône-Alpes).

Rentrée 2018 (pour rappel) :

Nombre de collèges et de collégiens

26 707 collégiens

— dont collèges publics : 18 189
— dont collèges privés : 8 518

15 169 demi-pensionnaires dans les collèges publics.

51
collèges

33 collèges publics
18 collèges privés sous contrat

27 633
collégiens
(estimation rentrée 2019)

2
collèges en cité scolaire (collège + lycée)

2
millions
de repas servis
pendant l'année scolaire

31
collèges publics
possèdent une demi-pension

11 en régie directe
20 en délégation de service public

15 500
demi-pensionnaires
dans les collèges publics

250
agents départementaux au sein des collèges

BUDGET ÉDUCATION 2019

Dépenses

La collectivité consacre pour l'année 2019 dans les collèges du Rhône **un budget de 29,11 M€**, dont 13,42 M€ en fonctionnement et 15,68 M€ en investissement.

Répartition des dépenses (fonctionnement et investissement) par action
TOTAL : 29 110 491 €, notamment :

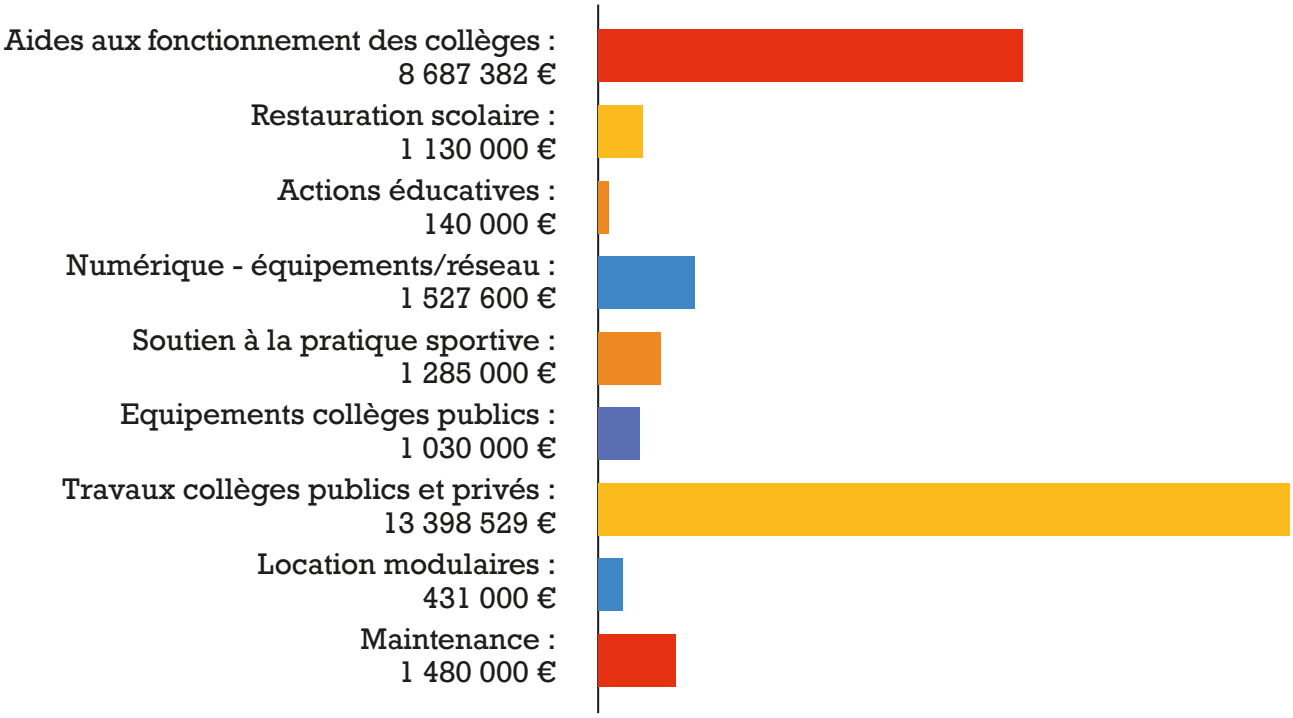

Recettes

Le total des recettes résultant de la politique Collège du Département du Rhône est de 1 281 700 M€, dont 30 000 € de recettes d'investissement et 1 251 700 M€ de recettes de fonctionnement.

Recettes d'investissement : 30 000 €

Cité scolaire : remboursement région équipement La Plata Tarare : 30 000 €

Recettes de fonctionnement : 1 251 700 €

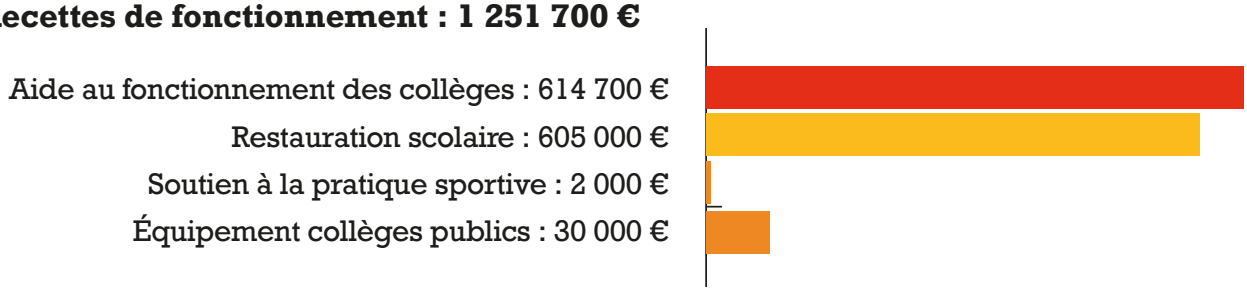

TRAVAUX DANS LES COLLÈGES : LE DÉPARTEMENT POURSUIT SON EFFORT DE RÉNOVATION ET D'AMÉNAGEMENT

Construire, rénover, entretenir, assurer le fonctionnement de ses 33 collèges publics et subventionner le fonctionnement des 18 collèges privés, sont la priorité du Département.

Montant de l'enveloppe globale d'investissements concernant les travaux de construction, amélioration, rénovation collèges public : 12 548 549 €.

Collège Jean Zay à Brignais

Travaux et aménagements rentrée scolaire 2019

Plusieurs collèges bénéficieront à la rentrée d'équipements neufs, aboutissement de plusieurs mois de travail concertés entre l'établissement, le Département, les architectes et les entreprises.

Ce sera notamment le cas pour les **collèges Val d'Ardières à Beaujeu, Jean Zay à Brignais et Pierre de Ronsard à Mornant** qui ont pu bénéficier d'un programme de restructuration plus ou moins important.
Ces travaux ont permis d'améliorer la fonctionnalité des locaux pédagogiques et la sécurité du site, de rendre le collège accessible aux personnes handicapées, de diminuer les consommations rendant les équipements thermiques et l'isolation du bâtiment plus performants. Ces chantiers, démarrés à l'été 2017, seront achevés à la rentrée scolaire, sauf pour le bâtiment des logements du collège de Mornant qui entamera sa rénovation à l'automne jusqu'en décembre.

Le Département participe également au financement de l'opération de restructuration actuellement en cours et pilotée par la Région Auvergne Rhône Alpes à la **cité scolaire Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône**. Les travaux, consistant en la restructuration des logements, de l'administration de la vie scolaire, du CDI et de la mise en accessibilité du site, doivent se terminer en 2021.

Dans la continuité des actions de sécurisation des collèges en 2017 et 2018, le Département a finalisé la sécurisation du parvis du **collège Lachenal à Saint-Laurent-de-Mûre**, dernier établissement du Rhône à ne pas disposer d'une clôture devant son bâtiment.

Par ailleurs, pour cette rentrée, deux établissements connaissent une situation de travaux en site occupé pour améliorer ses locaux. Ainsi, le **collège Jacques Prévert à Saint-Symphorien-d'Ozon** bénéficiera, pour 2020, de blocs sanitaires agrandis ainsi que de locaux vie scolaire et de locaux techniques en vide

sanitaire rénovés.
De même, le **collège Leprince Ringuet à Genas** bénéficiera d'une salle de restauration agrandie sous le format salad'bar pour la rentrée 2020 et les agents disposeront d'une laverie plus ergonomique pour l'accueil des quelques 800 élèves dès la rentrée 2019.

Travaux et études liés à la sectorisation / dimensionnement

Du fait d'un dynamisme important en périphérie de la Métropole de Lyon et dans le secteur de Villefranche-sur-Saône, les effectifs des collèges augmentent sensiblement.

Afin d'accompagner la hausse de ces effectifs dans les collèges du Rhône, des aménagements ont été réalisés dans certains établissements pour un total de plus de 1.1 M€ TTC :

- **Leprince Ringuet à Genas** : installation de modulaires constitués d'une salle de permanence et des blocs sanitaires
- **Georges Charpak à Brindas** : installation de modulaires constitués de deux salles de classes et transformation d'une salle banalisée en salle de sciences.
- **La Perrière à Soucieu-en-Jarrest** : transformation de deux classes et un dépôt en trois salles de classe

Les collèges **Asa Paulini à Anse, Jean Moulin et Faubert à Villefranche-sur-Saône, Jacques Cœur à Lentilly, Jacques Prévert à SaintSymphorien-d'Ozon** disposent déjà depuis plusieurs rentrées scolaires, de bâtiments préfabriqués pour accueillir les élèves dans l'attente de décisions modifiant la carte scolaire ou le démarrage de restructurations.

Des études sont engagées pour des opérations dont les travaux démarreront en 2020 ou en 2021 : extension du préau de **La Perrière à Soucieu-en-Jarrest**, travaux de mise en accessibilité au personnes en situation de handicape à la **cité scolaire La Plata à Tarare (collège Marie Laurencin)**, création d'un préau et extension des sanitaires au **collège Faubert à Villefranche-sur-Saône**, agrandissement du CDI et création d'une salle de réunion au **collège Jacques Cœur à Lentilly**, extension des blocs sanitaires élèves et amélioration des protections solaires et thermiques au **collège Lachenal à Saint-Laurent-de-Mûre**.

Enfin, des études de faisabilité sont actuellement menées afin d'élaborer des programmes d'extension de cinq collèges et la construction de deux nouveaux collèges sur le bassin de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône et celui de l'Est lyonnais.

Collège La Perrière à Soucieu-en-Jarrest

Collège Leprince Ringuet à Genas

Principales opérations dans les collèges : données clés

Jean Zay à Brignais, restructuration : capacité optimale 450 élèves, 6.9M€ TTC, 24 mois de travaux, Isabelle Serres - architecte Atelier d'IS, chargé d'opération Jean-Noël Maupetit

Val d'Ardières à Beaujeu, restructuration partielle : capacité optimale 350 élèves, 3.9M€ TTC, 22 mois de travaux, architectes Batton Bergmann associés, chargé d'opération Jean-Noël Maupetit

Pierre de Ronsard à Mornant, extension/restructuration : capacité optimale 650 élèves, 12.8M€ TTC, 30 mois de travaux, architecte Agnès Charpin-BBC et associés, chargé d'opération Jean-François Perez

Leprince Ringuet à Genas, agrandissement DP : capacité optimale 900 élèves, 800 rationnaires, 2.2M€ TTC, 15 mois de travaux, Pierre-Yves Rustand - STUDIO PYC Architectes et Associés, chargé d'opération Jean-Noël Maupetit

Lachenal à Saint-Laurent-de-Mûre, Parvis / sanitaires / thermique : capacité optimale 900 élèves, parvis et blocs sanitaires suivi par Pascal Macri – MACRY MONTAGNY Architecture, 150k€ TTC et 400k€ TTC, chargé d'opération Stéphane Averly / Amélioration du confort thermique, 400k€, Fleurent Architecte, chargé d'opération Stéphane Averly

Jacques Prévert à Saint-Symphorien-d'Ozon, sanitaires/vie scolaire, vide sanitaire: blocs sanitaires conçus pour 800 élèves, 750k€ TTC, Jean Charles Seriziat, Atelier d'Architecture Seriziat, chargé d'opération Stéphane Averly

Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône, restructuration partielle : participation du Département à l'opération de 2.8M€ TTC

La Perrière à Soucieu en Jarrest, préau : capacité optimale 550 élèves, 300k€ TTC, Anne Commeaux – Ara~TriO, chargé d'opération Sylviane Dougère

Faubert à Villefranche-sur-Saône, préau/sanitaires : capacité optimale 600 en REP, 900k€ TTC, Pascal Macri – MACRY MONTAGNY Architecture, chargé d'opération Stéphane Moisan

Jacques Cœur à Lentilly, CDI/réunions : capacité optimale 800 élèves, 1.2M€ TTC, Grégory Perrin – TABULA RASA Architectes, chargé d'opération Sylviane Dougère

L'E-ÉDUCATION : PRIORITÉ AU PLAN NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL

Le numérique éducatif est devenu un véritable enjeu pour le Département du Rhône.

La collectivité a ainsi fait le choix d'investir fortement et durablement dans ce dispositif. Elle met en place les infrastructures nécessaires, équipe les collèges et participe à la création d'un véritable « service public de l'éducation numérique ».

Cela lui permet aujourd'hui de compter parmi les Départements les plus innovants de France dans ce domaine.

Après l'arrêt du financement de l'État au titre du Plan numérique éducatif, un Plan Numérique Éducatif Départemental (PNED) est élaboré et mis en œuvre avec notamment en axe de réflexion la détermination et rationalisation des dotations en équipements (tablettes, PC, VPI) ainsi qu'une réflexion sur la mise en place d'un ENT et phase test.

Plan numérique éducatif départemental 2019-2021

Ce plan s'inscrit dans :

• la continuité des actions déjà engagées avant son adoption en en précisant la finalité, les objectifs et le calendrier de déploiement ;

• l'initialisation, la mise en œuvre et le déploiement de nouvelles actions.

Il s'appuie sur 3 piliers :

> une infrastructure et un équipement socle commun à tous les collèges publics qui permettent aux établissements d'assurer leurs missions pédagogiques et éducatives,

> des dotations spécifiques d'équipement attribuées au regard de projets ponctuels ou de plus long terme,

> l'expérimentation, l'évaluation, l'implication étroite et la mobilisation des établissements et de la communauté éducative

Le plan affirme 4 principes :

1. l'équité des dotations entre établissements

2. un socle commun d'outils informatiques et numériques fiables, performants et surtout, utiles et adaptés aux usages éducatifs et pédagogiques présents et futurs

3. un traitement efficace (clarification des circuits d'instruction et de décision) des demandes et une information fiable, systématique et actualisée du collège demandeur

4. la rationalisation des équipements et la maitrise des dépenses…

Salle de classe équipée de PC

Déclinaisons du plan :

- EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE

- **connexion internet :**

31 collèges sur 33 disposent d'une connexion à très haut débit ce qui nous situe dans le peloton de tête des départements

- **couverture WIFI :**

La totalité des collèges du Rhône seront couverts en wifi fin 2020 (estimation pessimiste)

- **migration en téléphonie IP**

À ce jour, 44% des collèges bénéficient d'une infrastructure de téléphonie en IP.
La migration devrait être achevée fin 2022.

- EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT

- **Les Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI)**

Cet équipement remplace avantageusement les vidéoprojecteurs classiques et les tableaux numériques interactifs. Ils associent, en effet les fonctionnalités d'affichage et de projection d'un vidéoprojecteur et d'interactivité d'un tableau numérique interactif.
Aujourd'hui, la quasi-totalité des salles d'enseignements des collèges publics du Rhône disposent d'un VPI. Les interventions relatives à ce type d'équipement, dans les établissements concernent essentiellement des opérations de maintenance et de renouvellement.
La norme de base est de 15 PC élève et 1 PC « prof » pour une salle informatique.
Chaque collège dispose, d'au moins, une salle informatique équipée de 15 PC élève et d'un PC « prof » qui peut monter à 30 PC (1/élève), selon l'effectif du collège.
En salle « techno », la norme est identique, soit 15 PC élève et 1 PC enseignant par salle.

Globalement, le nombre de PC, équipements administratifs et pédagogiques confondus se monte à 3 700 PC.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Page d'accueil de l'espace numérique de travail (ENT) du Rhône

Le Département du Rhône s'est associé à la Région Auvergne- Rhône Alpes pour expérimenter un nouvel Espace Numérique de Travail (ENT) destiné à la communauté éducative, aux lycéens, et à leurs famille, afin de contribuer à la réussite éducative de ses collégiens dans le monde numérique actuel.

Grâce à ce partenariat Région/ Département/ Éducation nationale, le même ENT accompagnera un collégien rhodanien (et ses parents) pendant tout son cursus secondaire.

À cette rentrée, six collèges du Département font figure de pilotes pour l'expérimentation du dispositif, afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des services et outils numériques de l'ENT pour l'enseignement secondaire avant sa généralisation à l'ensemble des collèges publics du Rhône...

RESTAURANT SCOLAIRE : QUALITÉ ET TARIFS ADAPTÉS

Deux élèves sur trois des collèges publics déjeunent au restaurant du collège, soit près de 15 500 demi-pensionnaires.

Après avoir restructuré et modernisé les cuisines collectives, mis en place des tarifs adaptés, le Département mise sur la qualité des repas en développant l'approvisionnement en produits locaux et de saison.

Les circuits courts développés

Depuis 2010, le Département développe une politique d'approvisionnement local dans ses demi-pensions.

Restaurant scolaire - Les Quatre Vents à l'Arbresle

Pour l'année scolaire 2018-2019, six collèges en régie* se sont engagés, en contrepartie d'une aide financière du Département, à présenter dans leur menu hebdomadaire des produits issus des circuits courts dans les domaines suivants : fruits et légumes, produits laitiers, produits carnés.

De plus, les vingt collèges en Délégation de Service Public à la rentrée 2019, respectent la réalisation d'un repas local hebdomadaire. Passant à deux repas dès la seconde année du contrat, ces collèges servent ou serviront 50 % des repas en approvisionnement local.

**Concernant les restaurations scolaires en régie, le Département a reconduit son soutien financier aux collèges engagés dans la démarche, à hauteur de 0,40 € par repas « local ».*

Les commandes en produits locaux effectuées par les collèges représentent actuellement 60 à 70 000 € annuels.

La gestion des déchets alimentaires dans les collèges

Dans les restaurants scolaires des collèges, les déchets plateaux (150 g par jour et par élève) correspondent à plusieurs centaines d'euros de nourriture jetée chaque semaine dans chaque établissement.

En 2013, le Département a lancé, au collège Jacques Prévert à Saint-Symphorien-d'Ozon, l'expérimentation d'un nouveau mode de fonctionnement : **le « Salad'bar maîtrisé »**, qu'il généralise peu à peu dans ses demi-pensions restructurées ou sur demande des établissements lorsque c'est techniquement possible.

Alliant qualité alimentaire, équilibre nutritionnel et gestion des déchets, ce mode de distribution présente les points forts suivants :

- temps d'attente réduit par rapport au fonctionnement en ligne de self, ;
- gaspillage en nette diminution. De 150 g de déchets avec le système classique, on arrive aujourd'hui à 10 g par plateau ;
- adolescents responsabilisés ;
- réinvestissement dans la qualité des produits, produits bio et/ou locaux ;
- personnel de cuisine pouvant consacrer plus de temps au contact des élèves.

À la rentrée 2019, on compte **onze collèges aménagés offrant une distribution de type « Salad'bar maîtrisé » :** Jacques Prévert à Saint-Symphorien-d'Ozon, Emile Zola à Belleville, Val-d'Argent à Sainte-Foy-l'Argentière, Françoise Dolto à Chaponost, Charles-de-Gaulle à Saint-Pierre-de-Chandieu, Les Pierres Dorées à Val-d'Oingt et Maurice Utrillo à Limas, Haute-Azergues à Lamure-sur-Azergues, Pierre de Ronsard à Mornant, Jean Zay à Brignais, Faubert à Villefranche-sur-Saône.

Salad'bar - Émile Zola à Belleville-en-Beaujolais

Des tarifs adaptés pour un accès à tous

Dans les collèges publics

Pour apporter à tous les collégiens du Rhône, quel que soit l'établissement fréquenté, une aide pour l'accès à la demi-pension, et pratiquer l'équité dans le traitement des situations familiales individuelles, le Département du Rhône a harmonisé en 2009 les tarifs des cantines. Ces tarifs ont été revalorisés pour la rentrée de septembre 2019, en conservant le tarif social le plus bas à 1€.

1. Avec engagement sur un forfait de 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine :

- 1 € par repas pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 400 € ;
- 2,33 € par repas pour les familles dont le quotient familial va de 401 € à 800 € ;
- 3,50 € par repas pour les familles dont le quotient familial va de 801 € à 1 200 € ;
- 4,57 € par repas pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1 200 €.

2. Le tarif occasionnel au ticket est fixé à 4,97 €.

Dans les collèges privés aussi

Depuis la rentrée 2010, à l'instar de la politique d'aide sociale aux familles mise en œuvre dans les collèges publics, le Département a décidé d'apporter également une aide aux familles dont les enfants fréquentent des collèges privés sous contrat d'association avec l'État.

Cette aide est modulée en fonction des revenus de la famille selon le quotient familial ; elle s'établit à :

- 2,50 € par repas pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 400 € ;
- 1,20 € par repas pour les familles dont le quotient familial va de 401 € à 800 €.

Renforcement des contrôle et des suivis

À l'occasion de cette rentrée 2019, le contrôle et le suivi des services de restauration en Délégation de Service Public (DSP) et en régie sont renforcés. Un état des lieux des matériels de cuisine et l'établissement d'une programmation pluri-annuelle doivent également être réalisés.

Par ailleurs, une feuille de route «restauration scolaire » est en élaboration, reprenant les différents objectifs sécurité et qualité, mais aussi ceux liés à l'équilibre nutritionnel et le « bien-manger ».

CULTURE ET CITOYENNETÉ : UNE OFFRE ÉLARGIE AU BÉNÉFICE DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÈGIENS

La culture et la citoyenneté étant indispensable à la construction et à l'épanouissement de la personne et fondatrice du vivre ensemble, le Département du Rhône soutient, de longue date, une politique « culture et citoyenneté » volontariste pour les collégiens sur le temps scolaire comme hors temps scolaire.

Devoir de mémoire

Voyage mémoire à Auschwitz-Birkenau

Depuis 2015, le voyage mémoire à Auschwitz-Birkenau est organisé conjointement avec la Métropole de Lyon.
Soucieux d'inscrire cette action importante dans la continuité, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon ont donc convenu de relancer ce projet pour 2019 et 2020.

Durant ce voyage mémoire d'une journée et demie, les collégiens pourront visiter successivement Kazimierz (ghetto juif de Cracovie), l'usine Oskar SCHINDLER, le camp musée d'Auschwitz, camp de travail puis d'extermination situé dans l'enceinte d'une ancienne caserne polonaise, puis le camp de Birkenau, camp d'extermination où un très grand nombre de juifs ont été exterminés dans le cadre de l'application de la « solution finale ».

Ce voyage « études et mémoire » est organisé en partenariat avec l'Association « Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France ». Il reçoit également le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Rappelons que le but de ce voyage est de participer à la prise de conscience, par les collégiens, sur les risques engendrés par de telles dérives. Il s'agit là d'une approche directe pour comprendre cette période dramatique de l'histoire et cette expérience du travail de mémoire revêt une importance particulière car d'anciens déportés des camps, dont celui d'Auschwitz et celui de Birkenau, accompagnent les collégiens pendant ce voyage.

Ce déplacement a été réservé en 2018 à 140 collégiens de 3e dont 40 élèves des collèges du Département du Rhône.

Voyage Mémoire à Auschwitz-Birkenau - Mars 2019

Parcours de mémoire

Tenant compte des enjeux budgétaires de notre collectivité et de l'exigence de maintenir un parcours travail de mémoire pour un maximum de collégiens durant leur scolarité, une réflexion a été menée pour proposer un voyage mémoire plus en proximité accompagné d'un « pass mémoire » ouvrant à des visites découvertes d'un certain nombre de sites dans notre région.

Temps 1 du parcours mémoire : la Maison d'Izieu

La Maison d'Izieu est, avec l'ancien Vélo-

« Le Département du Rhône a toujours inscrit le devoir de mémoire et l'accès à la culture dans sa politique éducative. Ces dimensions culturelles et historiques sont des éléments constitutifs du développement de la personnalité des jeunes. Plus que jamais, notamment par le biais de l'obtention d'un « Pass- mémoire » attribué aux élèves de 3e, le Département du Rhône est soucieux de sensibiliser un maximum de collégiens durant leur parcours scolaire et de leur permettre une prise de conscience des risques qui naissent de l'antisémitisme, du racisme et de la xénophobie. »

Claude GOY
Présidente de la commission éducation , culture, tourisme

drome d'Hiver et l'ancien camp d'internement de Gurs, l'un des trois lieux de la mémoire nationale des victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité commis avec la complicité du gouvernement de Vichy dit « gouvernement de l'État français » (1940-1944), reconnus par le décret du 3 février 1993.

La Maison des enfants d'Izieu est un lieu d'accueil et d'éveil à la vigilance. À travers l'évocation des enfants juifs d'Izieu, c'est contre toute forme d'intolérance et de racisme que le Mémorial entend lutter.

Par une muséographie sobre et claire, il s'adresse à tous les publics, et notamment aux jeunes désireux de mieux comprendre les circonstances qui engendrent le crime contre l'humanité, dans le cadre de leur scolarité ou de recherches personnelles.

Le Département a été partenaire de son extension et de la construction d'un bâtiment accueillant.

Temps 2 du parcours de mémoire : Pass 6 lieux

Il consiste en un parcours de mémoire, à la rencontre de témoins (conférenciers, historiens…) sur des lieux où sites ayant été témoins de faits marquants, d'exécutions, ou espace de diffusion et sensibilisation, lieux de ressources du territoire.

- Archives départementales et métropolitaines Lyon 3e,
- Mémorial national de la prison Montluc Lyon 3e,
- Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) Lyon 7e,
- Pont de Dorieux Châtillon d'Azergues,
- Tata Sénégalais Chasselay,
- Fort de la Côte-Lorette Saint-Genis-Laval.

Chaque collège s'engage à visiter au moins 3 lieux sur les 6 proposés dans le cadre du « temps 2 » du parcours de mémoire, dans l'année scolaire en cours, et avec les mêmes collégiens. La gestion calendaire des visites est faite par les établissements.

Ce parcours, réservé en 2018 à 400 collégiens de 3e issus de collèges différents, a pour but de développer, chez eux, la pratique d'une citoyenneté active, solidaire et éclairée. Celui-ci participe, là encore, à la prise de conscience par les collégiens des risques engendrés par le racisme et la xénophobie. Les conditions dans lesquelles il est organisé lui donnent un caractère de proximité qui les touche, tout en leur permettant d'approcher une période dramatique de l'histoire de manière directe.

La Culture au collège : un large panel de lieux et d'activités

1.Schéma départemental d'éducation culturelle et d'enseignement artistique 2018-2020.

En adoptant un schéma d'éducation culturelle et d'enseignement artistique pour les années 2018-2020, le Département porte l'ambition que tous les Rhodaniens, et notamment les jeunes Rhodaniens, aient accès aux œuvres et au savoir, à la rencontre avec les artistes et aux pratiques culturelles et artistiques dans les domaines les plus variés (patrimoine, cinéma, musique, théâtre…).

Ce projet porte une transversalité entre éducation, culture et champ social, et innove en intégrant notamment le numérique.
Il est construit autour de **3 axes forts** :
> Contribuer à une **équité territoriale** dans l'accès aux arts et à la culture.

> Faire de l'éducation artistique et culturelle **une ambition partagée** avec les partenaires publics et les acteurs éducatifs, culturels, et sociaux.

> Favoriser l'**innovation**, notamment les **usages numériques**, et la création. Soutenir l'**excellence**.

Pour conduire cette politique, et afin d'œuvrer collectivement à la généralisation des parcours artistiques et culturels des jeunes Rhodaniens,
- le Département peut s'appuyer sur une diversité d'équipements : le musée et site archéologique de Saint-Romain-en-Gal–Vienne, les Archives départementales et métropolitaines, la Médiathèque départementale (qui accompagne un vaste réseau de 155 bibliothèques), Cultur'en bus… ;

- le Département mène une concertation étroite avec l'État et ses institutions Éducation nationale et DRAC, avec les collectivités (communes, intercommunalités et Région) et les acteurs locaux (centres culturels, associations…).

Ce partenariat permet de soutenir un bon nombre d'actions portées par les EPCI, notamment en direction des enfants et des jeunes, sur tous leurs temps de vie (scolaire et extrascolaire).

2. Archives départementales et métropolitaines

Les Archives départementales et métropolitaines conservent près de 40 km.l. de documents sur l'histoire du Département depuis le Moyen Âge. Elles organisent expositions et conférences tout au cours de l'année. Toutes ces activités sont gratuites et ouvertes à tous. Le service pédagogique propose, en particulier, une visite découverte et une série d'ateliers à destination d'un public scolaire allant de l'école primaire à l'Université. Une attention toute particulière est portée auprès des collégiens dont ceux des zones REP et REP+. Au total, entre 2 500 et 3 000 scolaires profitent des séances dispensées durant l'année scolaire.

Le service pédagogique propose également une Classe Culturelle Numérique et des actions à destination des enseignants du secondaire.

Visite de l'exposition
« Souvenir de la Grande Guerre »

Journées gallo-romaines des collégiens - Juin 2019

3. Musée et site archéologique de Saint-Romain-en-Gal

En tant que « Musée de France », le musée intègre dans son programme scientifique et culturel **une politique de médiation à destination des élèves et des enseignants**. Il conduit, ainsi, depuis son ouverture, une forte politique d'activité en direction des groupes scolaires, particulièrement les primaires et les collégiens.

À ces fins, le musée développe une action scientifique et culturelle diversifiée et une médiation adaptée à chacun. Il s'attache à la valorisation du site et des collections et à leur accès pour tous.

Visites des expositions permanentes (site archéologique et musée) ou temporaires, visites thématiques, visites avec des médiateurs, ateliers pédagogiques,...

À noter pour les groupes de personnes en situation de handicap ou les groupes spécifiques, les médiateurs du musée sont à même de mener des visites adaptées à différents handicaps. Un nouveau cheminement pour les personnes à mobilité réduite aménagé en 2016 permet d'être désormais au plus près des vestiges.

Un pôle culturel :
le Musée et site a développé des évènements originaux tels que les Journées Gallo-Romaines. Cette manifestation donne une lecture vivante de tableaux de la vie quotidienne des gallo-romains, ou de sujets spécifiques (la vie militaire, les gladiateurs, les Jeux Olympiques, etc...), en prenant appui sur la reconstitution historique, à travers des démonstrations et des ateliers.

Une journée d'immersion dans l'époque gallo-romaine est spécialement réservée aux classes de 6e du Rhône.

4. Un service de médiation culturelle itinérant : Cultur'en bus

Le Département a initié en janvier 2015 un concept de Cultur'enbus, espace culturel mobile qui se déplace sur l'ensemble du territoire rhodanien. Cet ancien bibliobus réaménagé est un véritable équipement multimédia itinérant, un outil privilégié pour mener des ateliers thématiques et découvrir des objets (issus de collections de musées).

Il intervient dans les collèges, les médiathèques et les sites culturels et touristiques. Il propose aux collégiens une médiation culturelle autour d'expositions de la Médiathèque départementale ou des Archives Départementales et Métropolitaines, ou de sites culturels (musée et site de Saint-Romain-en-Gal) du département.

Dispositif gratuit, aménagé pour accueillir 12 adultes ou 15 enfants, il est doté de tablettes numériques, d'une table numérique et d'objets pédagogiques.

Différentes thématiques sont ainsi abordées : Devoir de mémoire, antiquité gallo-romaine, monde muséal, sciences de la vie et de la terre,...

5. Actions spécifiques

« Collège au cinéma » :

Le Département soutient ce dispositif national d'éducation à l'image et au cinéma de longue date. Celui-ci propose aux collégiens, outre la diffusion de films spécialement choisis à leur attention, de se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement, les bases d'une véritable culture cinématographique. La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissement et des enseignants qui souhaitent en faire bénéficier leurs classes.

Passerelles entre les CDI et les médiathèques –bibliothèques des communes dans le cadre du schéma départemental de lecture publique.

Restauration scolaire :

- **Journée nationale de la gastronomie**

Affiche de la journée nationale de la gastronomie dans les collèges du Rhône 2019

Chefs en herbe
3E ÉDITION

- **Concours Chefs en Herbe**

Le Département a initié le concours « Chefs en Herbe » réservé aux collégiens de 5e. L'intérêt de ce concours porte sur l'implication des collégiens (binômes mixtes) ainsi que de leurs équipes éducatives et cuisinantes. Il met en valeur les produits locaux issus du département du Rhône. Pour chacune des éditions, un livret, avec les photos et recettes des finalistes, a été édité et distribué aux établissements.
En 2020, une troisième édition verra le jour autour du thème : « *la cuisine responsable* ». Les binômes participants devront réaliser un plat végétarien et un dessert à base de pain. Le Parrain de l'édition sera le chef étoilé Guy LASSAUSAIE, et la finale aura lieu au collège Jean Moulin à Villefranche-sur-Saône entre fin mars et début avril 2020.

Fleur d'hiver

Recette d'Alycia MARCO-THOMASSIN & Yazid-Ali KARALI

INGRÉDIENTS

1 kg de pommes de terre
12 cl de crème fraîche liquide
6 vache qui rit
2 c. à s. d'huile d'olive
1 gousse d'ail
1 bouquet de ciboulette
1 bouquet de coriandre
300 g de carottes
300 g de rutabagas
2 oignons
400 g de filet de poulet
2 c. à c. de ras el-hanout
6 feuilles de brick
Sel, poivre

Verser de l'eau dans une casserole large. Positionner les pommes de terre de façon à ne pas les empiler. Mettre sur le feu à température vif 50 min.

Couper les carottes et les rutabagas en petites barres et réserver.

Découper le filet de poulet en petits cubes et réserver.

Couper 2 oignons en fines lamelles et réserver.

puis ajouter les petits cubes de filet de poulet. Saler, poivrer. Ajouter 2 c. à c. de ras el-hanout et la coriandre finement coupée.

Dès que la viande est cuite, ajouter les carottes et les rutabagas. Laisser mijoter à feu doux pendant 15 min.

Égoutter les pommes de terre. Enlever la peau et en faire un écrasé avec une fourchette. Verser ensuite

pommes de terre dans les moules en silicone afin de former des sphères.

Dans une feuille de brick, poser la préparation de légumes et du poulet au centre, prendre les bords de la feuille de brick les rejoindre au centre pour faire une fleur et avec deux cure-dents passer dans le haut de la feuille pour faire un petit chignon sur le haut. Badigeonner avec

Éruption de pralines

Recette d'Alycia MARCO-THOMASSIN & Yazid-Ali KARALI

INGRÉDIENTS

250 g de chocolat
150 g de sucre en poudre
1 sachet de sucre vanillé
60 g de farine
3 oeufs
1 pincée de sel
100 g de pralines concassées
75 g crème fraîche
1 c. à s. de pâte à tartiner à la praline
4 g d'agar-agar
10 cl d'eau
155 g de beurre

PRÉPARATION

Verser dans une casserole 10 cl d'eau. Faire chauffer à température moyenne, ajouter 1 c. à s. de pâte à tartiner. Faire monter le mélange à feu vif puis verser 4 g d'agar-agar et continuer à mélanger pendant 2 à 3 min. Verser la préparation dans les moules et laisser reposer à température ambiante pendant 15 min.

Faire fondre le beurre dans une petite casserole à feu très doux et casser ensuite le chocolat noir. Faire fondre doucement.

Badigeonner de beurre fondu votre moule à cup cake, préchauffer le four thermostat 6 (180 °C). Mélanger le chocolat fondu avec le beurre. Hors du feu, ajouter le sucre en poudre, le sucre vanillé puis les œufs battus en omelette avec une petite pincée de sel. Ajouter enfin la farine. Verser dans les moules et enfournez pour 15 min. Laisser refroidir environ 15 min.

Puis démouler les fondants. Dans une casserole, verser les pralines concassées et la crème fraîche, faire chauffer jusqu'à obtenir un mélange rouge homogène.

DRESSAGE

Mettre le fondant au chocolat et faire un petit trou au sommet, verser le coulis de pralines et le faire couler sur les côtés. Positionner les demi-sphères moléculaires.

Chefs en herbe - Livre de recette 2018

LE RHÔNE ENCOURAGE LA PRATIQUE DU SPORT DANS LES COLLEGES

Qu'elles soient obligatoires ou volontaires, les actions du Département en matière d'éducation sportive poursuivent toutes les mêmes buts : l'épanouissement et le bien-être des collégiens.

Le sport au collège

Le Département intervient en :

- **finançant le transport des élèves** sur les sites sportifs, et la location des installations dans le cadre des cours d'EPS ;

- **aidant au fonctionnement des sections sportives** ou à horaires aménagés pour les collèges qui ont signé une convention avec un club local ou un comité sportif départemental (participation aux frais d'encadrements, aux frais de transports, à l'achat de petit matériel…). Cette formation sportive complémentaire est un atout pour les clubs locaux et peut favoriser l'accès des collégiens au sport de haut niveau. Sur les 22 sections sportives identifiées pour l'année scolaire 2018/2019, le Département du Rhône a soutenu les 11 collèges qui l'ont sollicité ;

- s**outenant l'U.N.S.S.** (Union Nationale du Sport Scolaire) et **l'U.G.S.E.L.** (Union Générale et Sportive de l'Enseignement Libre), en finançant notamment les transports en compétition et chaque année le « RAID Rhône Nature ».

Trophée des associations sportives

Chaque année, Le Département du Rhône organise la cérémonie de remise des trophées des Associations Sportives (A.S) .

Cette manifestation est l'occasion de récompenser le dynamisme des sections sportives des collèges et de souligner l'implication du Département du Rhône dans les politiques éducatives en lien avec le sport et la culture.

Environ 200 personnes sont présentes chaque année à cette soirée organisée en partenariat avec l'U.N.S.S et son directeur Dominique LETARD : les collégiens (accompagné de leurs parents), les professeurs, les principaux et les partenaires sportifs …
Plusieurs critères sont retenus pour l'attribution de ces trophées :

- résultats nationaux, régionaux, départementaux,

- qualité de la formation des jeunes officiels (arbitres, juges..),

- qualité de la formation de bénévoles (ex : premiers secours),

- nombre de licenciés,

- qualité de la section sportive et du nombre d'élèves y participant….

Cette soirée est l'occasion pour le Département du Rhône de rappeler l'importance d'apporter un tel soutien aux associations sportives, afin que tous les élèves puissent bénéficier des mêmes chances d'accès au sport de haut niveau.

Remise des trophées des AS 2019

Jeux handicollèges du Rhône

Ces jeux sont placés sous le signe de la découverte d'activités handisport, sans connotation compétitive. L'objectif est de sensibiliser les collégiens licenciés des associations sportives des établissements du Rhône au handicap moteur ou sensoriel par la pratique d'activités handisport. Cette démarche permet de contribuer à changer le regard des élèves sur le handicap et de favoriser le partage d'expérience dans le vivre ensemble et dans la différence.

COLLÈGES DU RHÔNE : GALERIE PHOTO

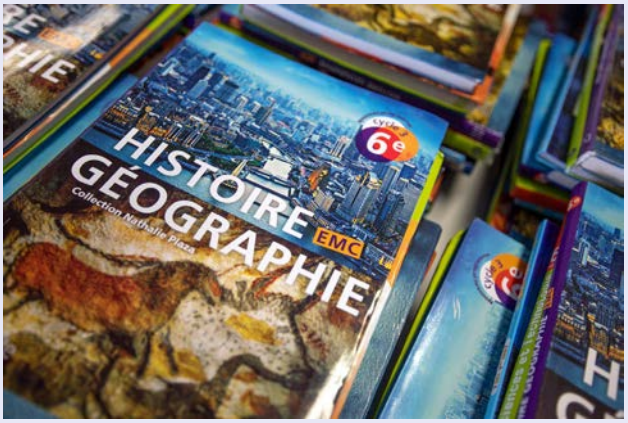

COLLÈGES DU RHÔNE : GALERIE PHOTO

www.rhone.fr

Hôtel du Département 29 - 31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03

0 800 869 869 Service & appel gratuits

www.rhone.fr/mdr

© Département du Rhône – Conception / Réalisation : Direction de la communication et du protocole / Atelier reprographie – Photo : Julien BOURREAU, Mathilde COLLIER – Août 2019